

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions de vente sont mises en œuvre par Maxiphone, domiciliée au 1 rue des hortensias 76630 Gouchaupré TVA intracommunautaire n°FR91850569617.

Les présentes régissent les conditions de réparation en vigueur par Maxiphone.. Toute demande de réparation effectuée dans un point de vente sera soumise aux présentes Conditions Générales de Réparation (ci-après « CGR ») librement consultables en magasins. Les présentes Conditions générales de réparation ne concernent que les consommateurs et n'ont pas vocation à s'appliquer dans le cadre des relations entre professionnels.

ARTICLE 1 : DESCRIPTIF DE LA PRESTATION DE RÉPARATION

Lorsque vous déposez votre appareil sur point de vent en vue de sa réparation, il vous sera remis une feuille de prise en charge. Dès lors que vous avez déposé votre appareil et signé l'ordre de réparation, votre appareil sera, sauf instructions spécifiques de votre part, pris en charge par nos services. Hors garanties légales et hors garantie commerciale Maxiphone couvrant sa réparation, Maxiphone se réserve la possibilité de refuser la prise en charge de votre appareil notamment si cet appareil est manifestement obsolète, oxydé, ou contrefaisant.

ATTENTION : Il vous appartient préalablement au dépôt de votre matériel de sauvegarder l'ensemble des données. Maxiphone ne saurait en aucune façon être tenue pour responsable de toute perte ou altération de données qui pourrait éventuellement survenir.

ARTICLE 2 : RÉPARATION COUVERTE PAR UNE GARANTIE COMMERCIALE

Si votre appareil bénéficie de l'une des garanties commerciales Maxiphone, ou de toute autre garantie commerciale couvrant la réparation de votre appareil applicable sur les points de vente (sous réserve que le dysfonctionnement en cause soit couvert par la garantie commerciale invoquée), vous bénéficierez de la prise en charge de la réparation de votre appareil dans les conditions de cette garantie commerciale. En cas de dénonciation de garantie commerciale, après le dépôt de votre appareil, un devis estimatif sera établi pour acceptation de votre part concernant le coût de réparation de votre appareil dans les conditions de l'article 3.2.

ARTICLE 3 : RÉPARATION HORS GARANTIE COMMERCIALE ET HORS GARANTIE LÉGALE DE CONFORMITÉ

Tous les tarifs de nos prestations de réparation sont accessibles sur point de vente en consultant un conseiller de vente ou en nous contactant sur l'un de nos moyens de communication. Les dispositions de cet article s'appliquent, sauf application des garanties légales de conformité et des vices cachés précisées à l'article 10 si : Soit votre appareil ne bénéficie pas de l'application d'une garantie commerciale couvrant sa réparation (notamment dysfonctionnement non pris en charge par la garantie).

3.1 Lieu et durée

En fonction de la nature de la panne, la réparation pourra être effectuée sur place, sur l'un de nos différents points de vente ou dans notre atelier à Gouchaupré. La durée de la réparation est variable en fonction de la nature des réparations à effectuer et ne pourra pas excéder 30 jours à compter du jour où vous avez déposé l'appareil dans un de nos points de

vente, ou à compter du jour de la réception de l'appareil dans notre atelier pour les smartphones et tablettes.

3.2 Obligations du client Préalablement au dépôt de votre appareil, vous êtes tenu d'effectuer une sauvegarde de vos données personnelles contenues dans votre appareil. Maxiphone ne saurait être tenue responsable de la perte éventuelle ou de la destruction des données stockées dans votre appareil. Vous êtes tenu de déclarer toute information utile concernant les dysfonctionnements de votre appareil et notamment, sans que cette liste soit exhaustive : Si votre appareil a été en contact avec de l'eau, si votre appareil a subi un choc, si votre appareil a été exposé à une forte chaleur, etc.

3.3 Devis

Les devis de réparation effectués sur nos points de vente ou à distance via le formulaire de contact sur notre site internet www.maxi-phone.com, ceux-ci sont valables pour une durée de validité de 30 jours et sont réalisés à titre indicatif. Ils pourront être amenés à évoluer suite au diagnostic réalisé en point de vente (voir 3.4 Diagnostic et ordre de réparation). Par conséquent, le délai de réparation annoncé pourra évoluer. Les réparations de smartphones et tablettes peuvent être réalisées avec ou sans rendez-vous. Maxiphone se réserve le droit d'annuler un rendez-vous jusqu'au jour de celui-ci. En cas de commande de pièce détachées nécessaires à la réparation Maxiphone ne saurait garantir leur disponibilité, leur délai d'approvisionnement et ne pourra être tenu responsable de la non-réalisation de la prestation de service. Après acceptation du devis, il est procédé à la réparation de votre appareil. Nous vous rappelons que le fait d'accepter le devis proposé implique l'obligation à votre charge de payer le prix indiqué. En signant l'ordre de réparation, vous consentez à ce que Maxiphone commence la réparation ou la prise en charge de votre produit et reconnaissez que vous ne pouvez pas annuler la prestation de service et ne pouvez exercer de droit de rétractation une fois la prestation de service effectuée.

3.4 Diagnostic et ordre de réparation

Avant toute réparation, un diagnostic de votre appareil est réalisé par l'un de nos réparateurs. Il porte sur les principaux composants et fonctionnalités de votre appareil. Dans le cas où le diagnostic d'un smartphone ou d'une tablette est impossible (ex : l'appareil ne s'allume pas), Maxiphone ne saurait être tenue responsable de la remise en marche de l'appareil. Le client reconnaît que l'absence de diagnostic peut signifier des réparations additionnelles à celles annoncées, voir l'irréparabilité du produit. A l'issue du diagnostic, Maxiphone peut refuser d'effectuer les réparations sans motif. Le diagnostic d'un smartphone ou d'une tablette est pris en charge par Maxiphone, celui-ci implique le démontage de votre appareil. Ce diagnostic est retranscrit sur le document intitulé « devis de réparation » et indique les dysfonctionnements constatés et les éléments que vous devez réparer. Le code de déverrouillage de votre appareil vous sera demandé afin de le tester dans ses conditions normales. A aucun moment Maxiphone n'entre en possession des données présentes dans l'appareil. Sans ces codes certaines opérations ne pourront pas être effectuées. Nous vous recommandons de changer vos mots de passe lors de la récupération de vos appareils afin de préserver la confidentialité de vos données. La sauvegarde de vos données doit être effectuée avant toute réparation, celles-ci pourront être effacées durant la procédure.

3.5 Devis rectificatif

Les devis ne sont qu'estimatifs. Au cours de la réparation, le diagnostic sur la nature, l'ampleur et le nombre de dysfonctionnements affectant l'appareil peut se voir être modifié si la situation de l'appareil l'exige. Si le coût de la réparation s'avère supérieur au montant du devis préalablement exposé et accepté, un devis rectificatif sera établi et il ne sera procédé à la réparation de votre appareil qu'après votre accord préalable et exprès sur le nouveau montant du devis de réparation qui vous sera indiqué. En tout état de cause, ce devis rectificatif a une durée de validité de quinze jours à compter de sa date d'émission. Après acceptation du devis rectificatif, il est procédé à la réparation de votre appareil. Nous vous rappelons que le fait d'accepter le devis rectificatif proposé implique l'obligation à votre charge de payer le prix indiqué.

3.6 Refus de Devis par le client

En cas de refus de votre part du devis ou devis rectificatif proposé : Votre appareil vous sera restitué en l'état. Si vous avez décidé d'abandonner votre appareil avec votre accord préalable et écrit pour abandon ; vous êtes informés que votre produit pourra être revalorisé ou recommercialisé par Maxiphone dans le cadre de son activité. Dans ce cas Maxiphone s'assure de la mise en œuvre de procédures sécurisées.

3.7 Prestation de réparation

La réparation de votre appareil pourra être effectuée avec des pièces originales constructeur ou compatibles. Les pièces détachées utilisées lors de nos réparations pourront être neuves ou reconditionnées, compatibles ou originales, l'usage de ces pièces peut engendrer des pertes de fonctionnalités. Une fois votre appareil réparé, la pièce défectueuse remplacée sur votre appareil devient la propriété de Maxiphone à des fins de sécurité et de recyclage. Si un appareil n'est pas récupéré dans un délai de six mois suivants la notification par Maxiphone de fin de prestation, il deviendra la propriété de la société Maxiphone et pourra être revendu pour compenser les frais de gardiennage.

ARTICLE 4 : DÉLAIS D'INTERVENTION – IRRÉPARABILITÉ DE L'APPAREIL

Maxiphone s'efforce de réduire au minimum les délais d'immobilisation des appareils, qui peuvent être imputables aux contraintes des constructeurs ou des importateurs. Maxiphone s'engage à prendre en charge votre appareil et à reprendre contact avec vous, pour vous informer du statut de votre appareil, réparé ou non réparé selon les cas, dans un délai estimatif indiqué sur votre ordre de réparation. Les délais d'immobilisation estimés sont indiqués sur l'ordre de réparation qui vous est remis lors du dépôt de votre appareil, ils ne pourront pas excéder 30 jours. En tout état de cause, conformément aux dispositions légales, en cas de retard par rapport au délai qui vous a été indiqué, vous bénéficiez de la possibilité de résoudre le contrat dans les conditions et modalités définies à l'article C

L. 217-10 du Code de la consommation. Le dépôt d'un appareil en point de vente Maxiphone n'entraîne pas une obligation de résultat à la charge de Maxiphone quant à la réparation de l'appareil, notamment en cas d'impossibilité technique d'y procéder ou d'indisponibilité de pièces détachées.

ARTICLE 5 : RESTITUTION

Une fois réparé, et avant d'effectuer le paiement de la réparation, vous êtes tenu de vérifier le bon fonctionnement de votre appareil et de l'ensemble de ses fonctionnalités. Si la personne effectuant le retrait n'est pas la même que celle ayant fait le dépôt, la restitution ne pourra s'effectuer que sur remise d'une photocopie de la carte d'identité de la personne déposante et d'une attestation écrite de cette dernière autorisant la restitution de l'appareil à cette tierce personne. Nous vous rappelons qu'au moment où vous (ou un tiers désigné par vous) reprenez possession physiquement de l'appareil, les risques de perte ou d'endommagement de l'appareil vous sont transférés. Lorsque le règlement correspondant à la réparation est effectué, une facture vous est envoyée par mail sous un délai de 30 jours maximum. Cette facture sera stockée informatiquement par Maxiphone. Lors de la restitution vous serez amené à signer le document de restitution. La signature de ce document atteste du bon fonctionnement de votre appareil lors de la restitution. Ainsi, Maxiphone ne pourra être tenue responsable de tout dysfonctionnement constaté après signature, qui ne serait pas similaire au dysfonctionnement ayant conduit au dépôt initial de votre appareil à Maxiphone. Vous disposez d'un délai de 3 mois à compter de l'information faite par le SAV pour venir récupérer votre bien. A défaut, il sera alors procédé à l'application de l'article 10 des présentes.

ARTICLE 6 : MODALITÉS DE PAIEMENT

Nous vous rappelons que le fait de valider le devis proposé implique l'obligation à votre charge de payer le prix indiqué. Le règlement des frais de traitement, de l'acompte et du prix du devis peut s'effectuer selon les moyens de paiement indiqués sur l'un de nos points de vente. Le règlement peut être effectué en espèces, en lien de paiement CB, par carte bancaire, en paiement Oney Banque en 3 ou 4 fois.

En effectuant votre achat, vous autorisez Maxiphone à débiter votre compte bancaire du montant relatif au prix indiqué. Vous confirmez être le titulaire légal de la carte du compte à débiter et que vous êtes légalement en droit d'en faire usage.

ARTICLE 7 : PROLONGATION DE LA GARANTIE LÉGALE DE CONFORMITÉ ET DE LA GARANTIE COMMERCIALE

Conformément à l'article L. 217-28 du Code de la Consommation, en cas de remise en état de votre appareil couvert par la garantie légale de conformité ou par la garantie commerciale Maxiphone, Maxiphone prolongera votre garantie en cours du temps d'immobilisation de votre appareil du même temps d'immobilisation. Pour plus de détails nous vous renvoyons vers les conditions de la garantie commerciale.

ARTICLE 8 : GARANTIE DES RÉPARATIONS, PIÈCES DÉTACHÉES ET ACCESSOIRES

Nos réparations sont garanties dès la date de mise à disposition du produit pendant une période de douze mois. De sorte qu'en cas de dysfonctionnement similaire à celui ayant conduit au dépôt initial de votre appareil à Maxiphone, survenant dans le délai susvisé après la restitution de votre appareil, Maxiphone prendra en charge la nouvelle réparation de votre appareil pour la même panne. Les pièces détachées et accessoires utilisés dans le cadre de la réparation bénéficient d'une garantie de douze mois. Les pièces détachées endommagées et remplacées suite à une réparation ne sont pas restituées au client, elles seront recyclées par Maxiphone. En acceptant les conditions générales de réparation, vous acceptez donc la cession des pièces remplacées.

ARTICLE 9 : GARANTIES

9.1.1 L'application des présentes Conditions Générales de Réparation SAV, vous êtes informé que vous bénéficiez sur votre appareil des garanties légales de conformité et des vices cachés cités ci-dessous. Il est rappelé que dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur :

- bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir vis-à-vis de son vendeur
- peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 217-9 du code de la consommation
- bénéficie d'une restitution totale du prix s'il rend le bien ou d'une restitution partielle s'il décide de le garder, sous réserve que la réparation ou le remplacement du bien se trouve être impossible, en application de l'article L. 217-10 du Code de la consommation
- est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les 24 premiers mois suivant la délivrance pour les biens neufs et 12 mois suivant la délivrance pour les biens d'occasion.

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale pouvant éventuellement couvrir votre bien. Il est rappelé que le consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil et que dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code Civil.

9.1.2 Garanties légales pour les biens comportant des éléments numériques acquis à compter du 1er janvier 2022 Nonobstant l'application des présentes Conditions Générales de Réparation SAV, vous êtes informé que vous bénéficiez sur votre appareil des garanties légales de conformité et des vices cachés visées dans l'encadré ci-dessous.

9.2 Garanties commerciales

En plus de vos droits prévus par la loi, nous garantissons nos réparations, hors étanchéité, selon notre garantie commerciale pendant une durée d'un (1) an, à compter de la restitution de votre appareil, après réparation. La garantie commerciale est applicable sur les seuls éléments ayant donné lieu à une réparation par Maxiphone, conformément à « l'ordre de réparation ». Par exception à ce qui précède, et concernant l'échange de la batterie, la garantie commerciale court pendant une durée de trois (3) mois, à compter de la restitution de votre appareil, après réparation. Suite à une réparation, WeFix ne garantit pas l'étanchéité du produit. La garantie commerciale couvre les pannes similaires à celles ayant donné lieu au dépôt initial de l'appareil liées à l'utilisation normale de votre produit. Cependant, la garantie ne couvre pas les pannes liées à une modification de matériel, un accident ou un choc, une détérioration volontaire, un dégât causé par l'eau, le feu, l'humidité, la foudre et de manière plus générale en cas d'utilisation anormale de votre appareil. Toute intervention extérieure à celle de Maxiphone peut causer des dommages qui ne seront pas couverts par la garantie commerciale Maxiphone. Pendant le délai de la garantie commerciale, et si vous constatez un dysfonctionnement d'un élément ayant donné lieu à réparation par Maxiphone, vous êtes invités à vous rendre, muni de l'original de votre facture d'achat, dans un des différents points de vente Maxiphone dont les adresses figurent sur le site Internet www.maxi-phone.com

En fonction de la nature du dysfonctionnement, et sous réserve que l'appareil n'ait pas été manifestement endommagé depuis votre achat, votre appareil sera prise en charge. Le

consommateur dispose d'un délai de douze mois à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en oeuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci. La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui. Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale. Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de douze mois à compter de la date de remplacement du bien. Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :

- Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien
- La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours
- La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement
- La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse. Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable. Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur. Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état. Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation. Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation). Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien

Une fois réparé, votre appareil vous sera restitué, dans le point de vente de votre choix. Un refus de prise en charge de votre appareil par Maxiphone sera considéré comme un renoncement à votre garantie commerciale. Préalablement à la réparation, vous êtes tenu d'effectuer une sauvegarde de vos données personnelles contenues dans votre appareil. La durée des réparations ne pourra pas excéder 30 jours à compter du jour où vous avez déposé le produit dans un de nos points de vente, ou à compter du jour de la réception du produit à l'atelier. Pendant la durée des réparations, Maxiphone n'est pas tenue de mettre à votre disposition un appareil de remplacement. Dans le cadre de la garantie commerciale, aucun remboursement ne sera effectué. Dans le cas où, suite à des manipulations, Maxiphone aurait endommagé votre appareil entraînant la déclaration du produit comme « irréparable » par notre atelier, Un remboursement de votre appareil sur la base tarifaire d'un appareil reconditionné de modèle équivalent en parfait état vous sera adressé par

virement bancaire. Si votre produit a été remplacé dans le cadre d'une prise en charge d'un constructeur partenaire (Apple, Samsung, etc.), la garantie applicable est celle du constructeur.

ARTICLE 10 : ABANDON DES APPAREILS

En cas d'accord de votre part sur l'abandon de votre appareil suite au refus du devis, Maxiphone pourra procéder à la revalorisation de votre produit (revente, destruction, ...). Par dérogation à la loi du 31 décembre 1903, tout appareil non repris par vos soins, dans un délai de six mois après y avoir été invité par le SAV par l'envoi d'e-mails ou SMS, sera considéré comme abandonné et Maxiphone se réservera la possibilité de procéder à la revalorisation de votre produit. (revente, destruction, ...)

ARTICLE 11 : CONTACTEZ-NOUS

Pour toute information ou question, notre service assistance SAV est à votre disposition ici : <https://www.maxi-phone.com/contact>. Du lundi au vendredi de 10h00 à 18h00. Ou par voie postale à l'adresse suivante : MAXIPHONE, 1 rue des hortensias – 76630 Gouchaupré

ARTICLE 12 : UTILISATION DE VOS DONNEES DANS LE CADRE DE NOS PRESTATIONS DE REPARATION

La protection de vos données dans le cadre de nos services est au coeur de nos préoccupations. Effacement et sauvegarde de vos données et fichiers avant remise de vos appareils Dans le cadre de l'intervention pour réparation, il est possible que les données et fichiers de l'appareil soient perdus, remplacés et l'appareil reformaté (restauration aux paramètres d'usine) ce que vous acceptez. La restauration au format usine implique que Maxiphone peut supprimer toutes données ou fichiers de l'appareil. Nous vous recommandons, lorsque c'est possible, d'effacer ou de supprimer l'ensemble de vos données ou fichiers que vous souhaitez protéger avant tout dépôt chez Maxiphone. Il vous appartient également d'effectuer une sauvegarde de vos données et fichiers ou de souscrire à un service de sauvegarde lorsque ce service est disponible auprès de Maxiphone afin de conserver une copie de vos dossiers importants, informations de contacts, photos, vidéo, textes, logiciels. Maxiphone ne pourra être tenue responsable de l'effacement, perte ou destruction des données, fichiers, logiciels, programmes ou toutes autres informations contenues dans l'appareil. Accès à vos données et fichiers contenus dans les appareils Dans certains cas nos réparateurs auront besoin d'accéder à votre appareil (et session) pour le tester dans ses conditions normales d'utilisation. Vous êtes informés que l'intervention sur votre appareil peut entraîner l'accès par nos réparateurs aux données et fichiers qui sont présents dans l'appareil, ce que vous acceptez. Ces vérifications sont effectuées uniquement si elles sont nécessaires. Il vous appartient de supprimer avant toute remise de votre appareil l'ensemble des données et fichiers dont vous souhaitez protéger l'accès. Pour améliorer la rapidité de la réparation, nous préconisons de supprimer les codes de verrouillage de vos appareils. Les codes de verrouillage et code de session pourront dans certains cas vous être demandés afin de permettre la réparation sans quoi certaines opérations ne pourront pas être effectuées. Nous vous recommandons de changer vos codes de verrouillage et mots de passe lors de la récupération de vos appareils afin de préserver la confidentialité de vos données. Absence de contenus illicites Vous déclarez que votre appareil ne contient aucuns fichiers ou données illicites. Finalités du traitement de vos données Nous traitons vos données personnelles pour les besoins de nos services SAV (prise

en charge, diagnostics, réparation, l'exercice de la garantie applicable, valorisation des produits non réparables ...) aux fins de gestion de votre dossier, et intervention sur vos appareils ou revalorisation. Base légale Ces traitements reposent sur l'exécution du contrat (présentes CGR) et/ou la loi (garantie légale applicable).

ARTICLE 13 - RESPONSABILITÉ

Maxiphone ne pourra être tenue responsable de l'effacement, perte ou destruction des données, fichiers, logiciels, programmes ou toutes autres informations contenues dans l'appareil. La responsabilité de Maxiphone au titre de ses prestations de réparation, ne peut être engagée qu'en cas de faute dans la réalisation des prestations qui lui sont confiées et pour les dommages directs seulement, sauf si ce manquement était dû à un cas de force majeure ou du fait d'un tiers. En cas d'achat à titre professionnel, la responsabilité de Maxiphone ne pourra en aucun cas être engagée pour les dommages indirects résultant dans l'exécution des prestations SAV tels que notamment : perte de temps, destruction de fichiers, perte de données, perte de chiffre d'affaires, préjudices financiers et commerciaux, manque à gagner, pertes d'exploitation. De même Maxiphone ne pourra voir en conséquence sa responsabilité engagée pour tout préjudice quel qu'il soit résultant d'une activité professionnelle par le client, et ne saurait en aucun cas être responsable au titre des dommages résultant d'une mauvaise utilisation de l'appareil par le client.

ARTICLE 14 : DROIT APPLICABLE – LITIGES – TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS - MÉDIATION

Droit applicable Les présentes Conditions Générales sont soumises à la loi française. La langue des présentes est la langue française. En cas de litige relatif aux prestations de notre service après-vente, les tribunaux français seront seuls compétents.

Pour toute réclamation merci de remplir notre formulaire de contact ici : <https://www.maxiphone.com/contact>

Vous pouvez recourir au service de médiation pour les litiges de consommation liés aux prestations de réparation ou aux ventes de produits proposées par Maxiphone.

Conformément aux règles applicables à la médiation, tout litige de consommation doit être confié préalablement par écrit au Service Client Maxiphone (MAXIPHONE, 1 rue des hortensias – 76630 Gouchaupré). Pour connaître les modalités de saisine du Médiateur : <https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/> Pour connaître les modalités de saisine du Médiateur : <https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/>